

Numéro d'adhérent
Réservé à Nayart

## **Contrat de prêt pour les collectivités, structures scolaires, caritatives ou éducatives**

**Entre :**

**L'association Nayart,**

Adresse : 22 chemin de la Minoterie – 64800 NAY

Téléphone : 05 59 13 91 42

E-Mail : info@nayart.fr

**Et :**

**La collectivité, structure scolaire, caritative ou éducative** dénommée ci-après l'emprunteur

Nom de la structure : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_

Représentée par :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Il est convenu des dispositions suivantes :

### **ARTICLE 1 : VALIDITE DU CONTRAT**

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, au cours de laquelle l'emprunteur pourra louer des œuvres à l'association Nayart dans les conditions fixées ci-après.

### **ARTICLE 2 : ORIGINE DES ŒUVRES LOUEES**

Les œuvres louées sont la propriété :

- Des artistes, qui ont laissé leurs œuvres en dépôt à l'association Nayart, au sein de son artothèque.
- De l'association Nayart.

L'artothèque ne propose que des œuvres originales et authentiques. Il est possible d'acquérir une œuvre de l'artothèque. L'association Nayart déduira au maximum le prix de deux trimestres de location.

### **ARTICLE 3 : LOCATION DES OEUVRES**

Pendant un an, l'emprunteur pourra louer une ou plusieurs œuvres pour une durée d'un mois renouvelable une fois. Il pourra renouveler la location de nouvelles œuvres pour un mois supplémentaire.

Les réservations peuvent être effectuées à l'association Nayart, ou en ligne sur le site [www.arto.nayart.fr](http://www.arto.nayart.fr).

### **ARTICLE 3 : TARIFS**

Les tarifs de location sont indexés sur la valeur des œuvres définie par les artistes eux-mêmes. La grille tarifaire est annexée au présent contrat. L'association Nayart se réserve le droit de modifier cette grille à tout instant.

L'adhésion annuelle à l'association Nayart est requise.

### **ARTICLE 4 : RESPONSABILITE DE L'EMPRUNTEUR**

- Pendant la durée du prêt (depuis la sortie de l'œuvre jusqu'à son retour à l'artothèque), les œuvres empruntées sont sous la propre responsabilité de l'emprunteur qui doit donc faire les démarches nécessaires auprès de son assureur afin de prévenir toute dégradation et vol de l'œuvre pendant la période de location.
- L'association Nayart se réserve le droit de poursuite en cas de non-respect des règles de ce contrat.
- Si l'œuvre n'est pas retournée dans les délais, l'emprunteur sera redevable d'une pénalité de 10 euros par œuvre et par semaine de retard.
- Pour les dommages à l'encadrement, l'emprunteur devra verser à l'association Nayart un dédommagement de 15 euros par mètre linéaire.
- Les œuvres ne doivent ni être désencadrées, ni prêtées à un tiers, ni placées à proximité d'une source de chaleur ou dans un lieu humide ou exposées aux rayons solaires ou lunaires.

### **ARTICLE 4 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les œuvres sont la propriété des artistes, et à ce titre l'emprunteur s'engage à respecter les lois la régissant les droits d'auteur. En particulier, la reproduction par quelque moyen que ce soit ne peut être réalisée par lui ou un tiers qu'avec l'autorisation de l'artiste.

### **ARTICLE 5 : ASSURANCE**

L'emprunteur est responsable d'assurer les œuvres empruntées et ce contre le vol, la perte, la détérioration totale ou partielle. Ladite assurance doit couvrir a minima la valeur marchande de(s) œuvre(s) de l'artiste.

### **ARTICLE 6**

Le transport des œuvres est à la charge de l'emprunteur mais un service de livraison payant est possible, sur demande de devis à l'association Nayart.

Association Nayart

Date et Signature

(Lu et approuvé)

L'emprunteur

Cachet, date et Signature

(Lu et approuvé)

Documents à joindre : **Attestation d'assurance couvrant les biens confiés**

# TARIFS

Valeur de l'œuvre	Particuliers *	Demandeurs d'emploi, Etudiants *	Structures éducatives, pédagogiques, caritatives, et Collectivités *
<i>Durée de location</i>	3 mois	3 mois	1 mois
<b>0 - 750 €</b>	<b>30 €</b>	<b>15 €</b>	<b>10 €</b>
<b>751 - 1500 €</b>	<b>45 €</b>	<b>20 €</b>	<b>15 €</b>
<b>1501 - 2250 €</b>	<b>55 €</b>	<b>28 €</b>	<b>20 €</b>
<b>2251 - 3000 €</b>	<b>65 €</b>	<b>35 €</b>	<b>25 €</b>
<b>3001 - 4000 €</b>	<b>85 €</b>	<b>43 €</b>	<b>30 €</b>
<b>Plus de 4000 €</b>	<b>100 €</b>	<b>43 €</b>	<b>35 €</b>
	<b>Entreprises **</b>		
	6 mois		
<b>0 - 3000 €</b>	<b>150 €</b>		
<b>3001 € et plus</b>	<b>250 €</b>		

\* adhésion annuelle : 20 €

\*\* adhésion annuelle : 30 €



## BULLETIN ADHESION 2021

### JE SOUTIENS L'ACTION DE L'ASSOCIATION NAYART

Je désire être membre de l'association. Par mon adhésion, je soutiens l'action et la programmation artistique de Nayart.

Je serai informé(e) en priorité des vernissages, conférences, stages organisés à La Minoterie.

L'association Nayart étant reconnue d'intérêt général, vous pouvez faire un don déductible de vos impôts à hauteur de 66 %.

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| . Adhésion individuelle                | <input type="checkbox"/> 20 euros   |
| . Établissement scolaire/ Collectivité | <input type="checkbox"/> 20 euros   |
| . Adhésion couple                      | <input type="checkbox"/> 27 euros   |
| . Adhésion entreprise                  | <input type="checkbox"/> 30 euros   |
| . Donateur                             | <input type="checkbox"/> .... euros |

*(L'adhésion ne peut être considérée comme un don, merci de différencier les 2 le cas échéant)*

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél : .....

Email : .....

J'accepte de recevoir les informations de l'association Nayart sur mon adresse mail et je sais que je peux me désinscrire à tout moment.

J'accepte que l'association Nayart conserve les données ci-dessus dans ses fichiers personnels et je sais que je peux demander à supprimer à tout moment mes données.

Date

Signature



Association Nayart 22 Chemin de la Minoterie 64800 NAY 05 59 13 91 42  
info@nayart.fr – www.nayart.fr – [www.arto.nayart.fr](http://www.arto.nayart.fr)



## Justificatif de prêt des œuvres

(Formulaire accompagnant le contrat de prêt artothèque)

Œuvre(s) empruntée(s) :

Du..... au .....

Par ....., représenté par .....

### Références et valeur de l'œuvre empruntée :

Référence artothèque N°	Artiste	Nom de l'Œuvre	Technique	Valeur de l'œuvre	Valeur location par mois

**Montant Total de la location :**

En cas de non-retour de l'œuvre ou des œuvres empruntée(s) du ..... au ..... dans un délai de deux mois après la fin du prêt, l'emprunteur, ....., représenté par .....s'engage à rembourser le montant de la valeur des œuvres empruntées s'il se trouve dans l'impossibilité de les restituer à l'artothèque de Nayart.

L'association Nayart,

L'emprunteur,

Date et Signature  
(Lu et approuvé)